



Avez-vous déjà enregistré votre présence ?

Dès le 1^{er} septembre 2024, si vous êtes **technicien·ne de surface**, vous devrez enregistrer **votre présence sur votre lieu de prestation**.

Utilisez un smartphone ou une application fourni par votre employeur pour vous enregistrer sur **Check In and Out at Work**.



Scannez ce code pour en apprendre davantage !